

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 6 septembre 2005 à 19h35.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Luc Poulin Siège no 4 Monsieur André Champagne
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 3 Monsieur Daniel Mercier Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Hélène Poirier.

Madame Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Hélène Poirier, mairesse, salue les membres du conseil, les visiteurs et les téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2005-09-297

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point autres items ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2005, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 9 AOÛT 2005 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 22 AOÛT 2005

LÉGISLATION

4. SUIVI : CHEMIN DE DETOUR/GRAND SHENLEY
5. DECLARATION – SEMAINE DE LA CITOYENNETE DU CANADA DU 17 AU 23 OCTOBRE 2005
6. AUTORISATION INSTALLATION DE PONCEAU :
 - MONSIEUR NIL POULIN
 - MONSIEUR GERMAIN VEILLEUX / LOCATAIRE LUCIUS CARRIER

7. ENTREE DE LA PROPRIETE DE MONSIEUR MARC BEGIN :
RUE CHAMPAGNE NORD
8. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT 20-2002
CONCERNANT LES FRAIS DE RACCORDEMENT
D'AQUEDUC ET D'EGOUTS SUR DES CONDUITES
EXISTANTES : CONDITIONS
 - A) AVIS DE MOTION : ETUDE ET ADOPTION D'UN
REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT 20-2002
CONCERNANT LES FRAIS DE RACCORDEMENT
D'AQUEDUC ET D'EGOUTS SUR DES CONDUITES
EXISTANTES
 - B) AVIS DE MOTION : ÉTUDE ET ADOPTION D'UN
RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 12-2001 et
25-2002 PRESCRIVANT LES NORMES POUR
L'INSTALLATION DE PONCEAUX LE LONG DES
CHEMINS, ROUTES ET RUES DE LA NOUVELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY
9. MISE EN DEMEURE : MONSIEUR BERNARD DEMERS
10. ACCEPTATION : CONTRAT DE DENEIGEMENT

AQUEDUC-EGOUTS-ORDURE

11. SOUMISSION : INSTALLATION PARAFONDRE POUR
L'AGITATEUR/CANAL PARSHALL
12. DEMANDE INSTALLATION BORNES-FONTAINE : CARRIER
ET BEGIN
13. REPARATION DEBITMETRE : RANG 10
14. FORMATION : COMPOSTAGE

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

15. IDENTIFICATION : HOTEL DE VILLE
16. LUMIERE DE RUE : NEUVIEME RANG
17. VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL : MONSIEUR LUCIEN
GILBERT/AUTORISATION INSTALLATION LIGNE
ELECTRIQUE

FINANCES-GESTION DES SERVICES

18. ACCEPTATION DES TRAVAUX : ENVELOPPE
DISCRÉTIONNAIRE DE MADAME DIANE LEBLANC
19. ACHAT DE PUBLICITÉ : COMITÉ DES RETROUVAILLES
POLYVALENTE BÉLANGER-PROMOTION 94-95

20. FABRIQUE SAINT-HONORE : RUBRIQUE PUBLICITAIRE
21. COMPTES DU MOIS
22. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 8
- B) DEMANDE : MONSIEUR CHARLES BOLDOC

TRAVAUX PUBLICS

23. BOULEVARD ENNIS :
- ACCOTEMENTS
 - FOSSES – BETON
 - GARDE-FOU ET PARAPET DU PONT
24. VALVE : COIN RUE PRINCIPALE/RANG 9
25. PROJET DE DRAINAGE RUES MERCIER/POULIN : TUYAUX DE 30 POUCES AU LIEU DE 36 POUCES

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

26. PEINTURE : CAMION # 1
27. ACHAT ABRASIF
28. ACHAT : TROIS BATTERIES CAMION # 2
29. INSPECTION : FOURGONNETTE
30. INSPECTION S.A.A.Q. : CAMIONS

LOISIRS – TOURISME – SECURITE PULIQUE

31. INSPECTIONS (ANTIGEL): BORNES-FONTAINE
32. ACHAT : DEUXIEME APPAREIL RESPIRATOIRE
33. NOMINATION RESPONSABLE :
- CONSTAT D'INFRACTION
 - PREVENTION ALCOOL (SANS GENIE JE RISQUE MON PERMIS ET MA VIE !)

PERSONNEL

34. COLLOQUE ANNUEL : ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX / ZONE BEAUCE-COTE-SUD

- 35. FORMATION : DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRETARIE-TRESORIERE
- 36. EMBAUCHE : JOURNALIER OPERATEUR
- 37. CONVENTION COLLECTIVE : ENTENTE HEURES D'HIVER
- 38. VACANCES : MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHAMPAGNE

INFORMATION

- 39. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES A LA MRC
- 40. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE
- 41. CORRESPONDANCE

42. AUTRES ITEMS

- VÉRIFICATION ÉLECTRONIQUE (CHAÎNE DU CONVOYEUR) : CAMION #1
- ACHAT POMPE SUBMERSIBLE : HÔTEL DE VILLE
- ADOPTION CIRCULAIRE : TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE PROJET DE DRAINAGE DES RUES MERCIER/POULIN
- CONTRATS : TERRAIN COIN ROUTE 269 ET RUE DU COLLÈGE/SERVITUDE
- CREUSAGE DES FOSSÉS
- INGÉNIEUR : NOUVEAU FORMULAIRE - SERPENTIN

- 43. PERIODE DE QUESTIONS
- 44. CLOTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2005, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 9 AOÛT 2005 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 22 AOÛT 2005

2005-09-298

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 2 août 2005, de la séance d'ajournement du 9 août 2005 ainsi que de la séance spéciale du 22 août 2005 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés tel que rédigés par la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière.

4. SUIVI : CHEMIN DE DÉTOUR/GRAND SHENLEY

2005-09-299

Considérant que suite aux recherches de la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière et aux informations prises auprès des juristes de la municipalité, le chemin de détour dans le rang Grand Shenley serait un chemin public ;

Considérant que les membres du conseil souhaitent se faire certifier par un avocat, et ce par écrit, ladite affirmation ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de mandater Maître Yves Boudreault de la Firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour la production d'une confirmation sur le statut juridique du chemin de détour dans le rang Grand Shenley. De plus, la municipalité souhaite connaître les options s'offrant à elle pour la gestion dudit chemin soit : le conserver ou en disposer et comment procéder dans l'une ou l'autre option.

5. DÉCLARATION – SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ DU CANADA DU 17 AU 23 OCTOBRE 2005

ATTENDU QUE la Semaine de la citoyenneté du Canada aura lieu du 17 au 23 octobre 2005 ;

ATTENDU QUE la Semaine de la citoyenneté du Canada offre l'occasion de réfléchir aux valeurs de la citoyenneté et de l'immigration et de se concentrer sur les privilèges, les droits, les responsabilités et les obligations liées à la citoyenneté ;

ATTENDU QUE les nouveaux Canadiens ont un fort sentiment d'attachement à leur nouveau pays, apportent des contributions précieuses au Canada et jouent un rôle important dans notre croissance économique et dans notre diversité culturelle ;

ATTENDU QUE les thèmes et les valeurs de la citoyenneté canadienne véhiculent un message important pour tous les Canadiens – à savoir que les nouveaux arrivants sont les bienvenus au Canada, qui est notre pays à tous ;

ATTENDU QUE tous les Canadiens, qu'ils possèdent leur citoyenneté depuis longtemps ou depuis peu, peuvent s'unir pour réaffirmer leur attachement au Canada ;

EN FOI DE QUOI, je, Hélène Poirier, mairesse, proclame par la présente la semaine du 17 au 23 octobre 2004 « Semaine de la citoyenneté du Canada » dans la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

6. AUTORISATION INSTALLATION DE PONCEAU :

- **MONSIEUR NIL POULIN**

2005-09-300 **Considérant** que Monsieur Nil Poulin demande l'autorisation d'installer un ponceau d'entrée sur sa propriété située au Quatrième rang Sud (lot 4-P rang 5 S) ;

Considérant que ledit ponceau aurait les dimensions suivantes :

- dix-huit (18) pouces de diamètre par trente-deux (32) pieds de long en béton armé

Considérant que l'inspecteur municipal s'est rendu sur les lieux et atteste la conformité des travaux projetés ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Nil Poulin à installer un ponceau aux dimensions susmentionnées à condition que les ponceaux en aval et en amont soient de mêmes dimensions.

- **MONSIEUR GERMAIN VEILLEUX/LOCATAIRE LUCIUS CARRIER**

2005-09-301 **Considérant** que le ponceau d'entrée installé par Monsieur Germain Veilleux, locataire de Monsieur Lucius Carrier, est non conforme au règlement 12-2001 ;

Considérant que suite aux discussions entre Monsieur Germain Veilleux et l'inspecteur municipal, un rendez-vous sera pris prochainement pour la demande d'autorisation ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'exiger de Monsieur Germain Veilleux de se conformer au règlement avant le 30 septembre 2005.

7. ENTRÉE DE LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR MARC BÉGIN : RUE CHAMPAGNE NORD

2005-09-302 **Considérant** l'absence d'un ponceau d'entrée sur la propriété de Monsieur Marc Bégin sise au 428, rue Champagne Sud ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'exiger la pose d'un ponceau d'entrée de dix-huit (18) pouces de diamètre par vingt-quatre (24) pieds en vertu du règlement 12-2001.

8. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 20-2002 CONCERNANT LES FRAIS DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR DES CONDUITES EXISTANTES : CONDITIONS

Les membres du conseil ont opté pour modifier le règlement en donnant un avis de motion.

A) AVIS DE MOTION : ETUDE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-2002 CONCERNANT LES FRAIS DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR DES CONDUITES EXISTANTES

Le conseiller Monsieur Luc Poulin a donné un avis de motion pour la présentation et l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 20-2002 concernant les frais de raccordement d'aqueduc d'égouts sur des conduites existantes.

B) AVIS DE MOTION : ÉTUDE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 12-2001 ET 25-2002 PRESCRIVANT LES NORMES POUR L'INSTALLATION DE PONCEAUX LE LONG DES CHEMINS, ROUTES ET RUES DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Le conseiller Monsieur Gaétan Pelchat a donné un avis de motion pour la présentation et l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil, d'un règlement modifiant les règlements 12-2001 et 25-2002 prescrivant les normes pour l'installation de ponceaux le long des chemins, routes et rues.

9. MISE EN DEMEURE : MONSIEUR BERNARD DEMERS

2005-09-303 **Considérant** la mise en demeure reçue de la part de Madame Nancy Lachance et Monsieur Bernard Demers pour une facture couvrant le nettoyage de leur sous-sol suite au refoulement d'égouts ;

Considérant que deux possibilités s'offrent à la municipalité soit : payer ladite facture avec quittance ou encore demander l'analyse d'un expert en sinistre ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'opter pour le paiement de la facture de cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre sous (184.04) avec signature d'une quittance.

10. ACCEPTATION : CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

2005-09-304 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2005-08-281, des négociations à la hausse d'un montant minimal de trois mille dollars (3000) devaient être proposées au Ministère des Transports pour le contrat de déneigement ;

Considérant que suite aux négociations, une augmentation de deux mille sept cent quarante et un dollars (2 741) proposée à la municipalité fut acceptée ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre du Ministère des Transports au montant de cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-douze sous (117 282.72), conditionnellement à ce que les clauses du nouveau contrat soient identiques à la première version ;

D'autoriser Mesdames Hélène Poirier, mairesse et Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. à signer tous les documents nécessaires.

11. SOUMISSION : INSTALLATION PARAFoudre POUR L'AGITATEUR/CANAL PARSHALL

2005-09-305 **Considérant** que lors des orages électriques, du 10 août 2005, l'agitateur du réservoir d'eau potable ainsi que les équipements électroniques pour les prises de lecture du Canal Parshall furent endommagés;

Considérant que l'installation de parafoudres aux deux sites serait nécessaire afin de prévenir et/ou de diminuer les risques de nouveaux bris ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Danplex pour l'installation de deux parafoudres au coût de six cent seize dollars et deux sous (616.02) incluant les taxes. Ladite soumission fait partie intégrante de la présente résolution.

12. DEMANDE INSTALLATION BORNES-FONTAINE : CARRIER ET BÉGIN

2005-09-306

Considérant que la compagnie *Carrier et Bégin Inc.* demande l'autorisation d'installer une borne-fontaine à leur usine de rabottage à partir de la future conduite de 10 pouces installée par la municipalité ainsi que l'ajout d'une borne-fontaine à partir du vieux réservoir déjà existant jusqu'aux installations de leurs séchoirs ;

Considérant que les travaux seraient réalisés entièrement aux frais de ladite compagnie ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité

D'autoriser la compagnie Carrier et Bégin Inc. à réaliser les travaux décrits en préambule ;

D'aviser ladite compagnie que la borne-fontaine qui sera installée sur la future conduite de 10 pouces devra servir uniquement pour la protection contre les incendies ;

QUE tout entretien relié à l'ancien réservoir sera divisé en part égale entre la municipalité et ladite compagnie et que la municipalité se dégage de toute responsabilité relié au bris et/ou au faute d'alimentation en eau de l'ancien réservoir.

13. RÉPARATION DÉBITMÈTRE : RANG 10

2005-09-307

Considérant que la foudre a brisé le débitmètre au puits du Dixième rang ;

Considérant qu'une soumission a été soumise à la municipalité pour la réparation sur place dudit équipement par Everest Automation inc. au prix de mille cent soixante-quinze dollars (1 175) taxes en sus ;

Considérant que nos assurances payent la réparation et non le remplacement ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé de Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de faire réparer le débitmètre par Everest Automation Inc..

14. FORMATION : COMPOSTAGE

2005-09-308 **Considérant** que la Régie Intermunicipale offre à quelques reprises pendant l'année des formations sur le compostage afin de stimuler l'intérêt de ses clients ;

Considérant que ladite formation est gratuite moyennant l'achat d'une machine terre au coût de cinquante dollars (50) ;

Considérant que cette activité se tient toujours au même endroit ;

Considérant qu'il serait très apprécié de la part de toutes les municipalités desservies par ladite Régie de tenir lesdites formations en alternance dans chacune desdites municipalités ou encore d'implanter un système de secteur par le regroupement de municipalités ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'inviter la Régie Intermunicipale à Saint-Honoré-de-Shenley pour donner la prochaine formation sur le compostage.

15. IDENTIFICATION : HÔTEL DE VILLE

2005-09-309 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Hélène Poirier, mairesse, à poursuivre les démarches avec le fournisseur actuel et/ou aux besoins de changer de fournisseurs.

16. LUMIÈRE DE RUE : NEUVIÈME RANG

2005-09-310 **Considérant** la construction d'une nouvelle résidence dans le Neuvième rang ainsi que le bouclage du Boulevard Ennis et du Neuvième rang nécessitent l'ajout d'une lampe de rue ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une nouvelle lampe de rue. Le poteau déterminé pour l'installation de ladite lumière se calculera à partir de la rue Principale en allant vers le Nord.

17. VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL : MONSIEUR LUCIEN GILBERT/AUTORISATION INSTALLATION LIGNE ÉLECTRIQUE

2005-09-311 **Considérant** que l'arpenteur-géomètre, Monsieur Francis Carrier, avait besoin d'une confirmation de la part de l'inspecteur en bâtiment sur le caractère « de terrain d'angle » du terrain visé pour la vente à Monsieur Lucien Gilbert;

Considérant que selon l'inspecteur en bâtiment, le plan original du terrain présenté aux membres du conseil répond aux exigences « de terrain d'angle » des règlements d'urbanisme ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2005-08-271 par celle-ci et de vendre à Monsieur Lucien Gilbert, le terrain situé dans la rue des Entreprises en vertu du plan original faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE ledit terrain devra demeurer la propriété de Monsieur Lucien Gilbert pour les cinq (5) années à venir, calculées à partir de la date de la signature du contrat ;

Advenant l'absence d'implantation viable sur ledit terrain, celui-ci reviendra propriété municipale et Monsieur Lucien Gilbert demeurera responsable dudit terrain (contamination, obligations environnementales, etc.)

En ce qui a trait à l'autorisation pour l'installation d'une ligne électrique, les membres du conseil souhaitent statuer sur ce point lorsqu'il sera prêt à effectuer les travaux.

18. ACCEPTATION DES TRAVAUX : ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DE MADAME DIANE LEBLANC

2005-09-312 **Considérant** la réception d'une réponse positive, suite à une demande d'aide financière adressée à Madame Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire ;

Considérant que pour obtenir ces argents soit vingt mille dollars (20 000\$), le conseil municipal doit approuver les dépenses effectuées pour l'exécution des travaux sur les chemins pour un montant de trente-huit mille six cent quarante-quatre dollars et soixante-sept sous (38 644.67) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses susmentionnées et que les factures fassent partie intégrante de la présente résolution.

19. ACHAT DE PUBLICITÉ : COMITÉ DES RETROUVAILLES POLYVALENTE BÉLANGER-PROMOTION 94-95

2005-09-313 **Considérant** que le Comité des Retrouvailles Polyvalente Bélanger – Promotion 94-95 demande à la municipalité d'acheter une publicité pour l'événement des retrouvailles qui aura lieu le 8 octobre prochain à la salle de réception de l'Aréna de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que des activités de ce genre font connaître notre municipalité tout en étant favorable à l'activité économique et à la qualité de vie ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de verser la somme de soixante-quinze dollars (75) pour l'affichage de la bannière de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, lors de l'événement.

20. FABRIQUE SAINT-HONORÉ : RUBRIQUE PUBLICITAIRE

2005-09-314 **Considérant** que la municipalité désire renouveler, comme à chaque année, sa rubrique publicitaire dans le feuillet paroissial de la fabrique Saint-Honoré pour l'année 2006 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de renouveler la rubrique publicitaire dans le feuillet paroissial pour l'année 2006 au montant de quatre-vingt-dix (90) dollars.

21. COMPTES DU MOIS

2005-09-315 Les comptes du mois d'août sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'août 2005 au montant de 134 359.19\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 11 221.40\$, les comptes à payer représentent 108 914.18\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 14 223.61\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2005 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2005-09-315.

Edith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

22. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 8

La Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière dépose et présente les états financiers (rapport budgétaire) de la municipalité à la fin du mois d'août 2005.

B) DEMANDE : MONSIEUR CHARLES BOLDOC

Après consultation, les membres du conseil autorisent Monsieur Charles Bolduc à prendre la parole.

Monsieur Bolduc demande aux membres du conseil la possibilité de louer le terrain municipal menant au lac « Georges Boutin » ainsi qu'un droit d'accès audit lac. Il souhaite débroussailler le terrain et faire une coupe sélective des arbres morts à ses frais. De plus, il désire conserver le bois pour ses fins personnelles.

Après discussions, les membres du conseil souhaitent vérifier les lieux et en rediscuter en comité de travail en présence de Monsieur Charles Bolduc.

23. BOULEVARD ENNIS :

- **ACCOTEMENTS**

Les membres du conseil demandent que les accotements du Boulevard Ennis soient nettoyés en enlevant la terre qui déboule dans les fossés. De

plus, ils souhaitent que des panneaux « balise de danger » soient installés aux extrémités du pont.

- **FOSSÉS-BÉTON**

2005-09-316 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de faire poser les tuyaux de béton entreposés temporairement à l'entrée du Boulevard Ennis et du Neuvième rang dans l'entrée de la rue Boutin et d'y déposer le tas de terre déjà existant sur lesdits tuyaux afin de bloquer l'accès aux automobilistes.

- **GARDE-FOU ET PARAPET DU PONT**

Les membres du conseil souhaitent avoir l'avis de Monsieur Marc Gilbert du Ministère des Transports, expert dans le domaine, avant de procéder à toute démarche pour l'achat de parapet et de garde-fou.

24. VALVE : COIN RUE PRINCIPALE/RANG 9

Des informations seront prises auprès de Monsieur Michel Thibodeault afin de connaître la meilleure façon de régler le problème : soit le nettoyage, soit le remplacement.

25. PROJET DE DRAINAGE RUES MERCIER/POULIN : TUYAUX DE 36 POUCES AU LIEU DE 30 POUCES

Monsieur Daniel Mercier, conseiller au siège numéro 3, quitte la table des élus à 21h19 et reprend son siège à 21h20.

2005-09-317 **Considérant** que le groupe GLD confirme la possibilité d'augmenter à trente-six pouces (36) le diamètre des tuyaux d'égout pluvial pour le fossé Champagne/Thibault (rue Poulin) sans avoir à refaire les plans ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'ajouter cette dimension dans la demande de soumissions pour l'achat de tuyaux de drainage.

26. PEINTURE : CAMION#1

Monsieur Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, quitte la table des élus à 21h25.

2005-09-318 **Considérant** la nécessité de protéger les équipements de déneigement de la municipalité ;

Considérant que nos entrepreneurs locaux en peinture de carrosserie ne sont pas équipés pour ce type de travaux ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'inviter la compagnie

Deloupe à soumissionner pour refaire la peinture sur la boîte du camion numéro un (1) ainsi que sur le frame, les roues, etc..

27. ACHAT : ABRASIF

2005-09-319 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de l'abrasif AB10 au coût de six dollars et quarante-cinq sous (6.45) la tonne métrique taxes en sus chez Excavation R. Beaudoin & Fils Inc ;

QUE la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière s'informe, dans un premier temps, auprès de Pavage Abénakis afin de savoir si la production du 0 3/8 pouvait se faire à la carrière de notre municipalité ;

Advenant que la réponse soit négative, de poursuivre la recherche de prix auprès des carrières et de calculer le coût du transport vers chacune d'elle afin de retenir le meilleur prix.

28. ACHAT : TROIS BATTERIES CAMION # 2

2005-09-320 **Considérant** qu'une batterie du camion #2 est à plat et que dans cette situation, il est obligatoire de remplacer les trois batteries ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'acheter les trois (3) batteries pour le camion # 2.

29. INSPECTION : FOURGONNETTE

2005-09-321 **Considérant** que selon le concessionnaire Poulin Auto Inc., la date d'inspection de la fourgonnette est proche et que celle-ci pourrait se faire en même temps que la vidange d'huile ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de faire effectuer le graissage de la fourgonnette chez un garagiste local et d'autoriser la vidange d'huile ainsi que l'inspection de ladite fourgonnette chez le concessionnaire Poulin Auto Inc.

30. INSPECTION S.A.A.Q. : CAMIONS

La Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière informe les membres du conseil que les inspections exigées par la S.A.A.Q. seront effectuées par le Garage Redmond, les 6-7-8 septembre 2005 sur les camions de voiries et Incendies.

31. INSPECTIONS (ANTIGEL) : BORNES-FONTAINE

2005-09-322 **Considérant** que l'inspection des bornes-fontaines était prévue au budget ;

Considérant que les spécialistes de ces travaux demandent quarante-cinq dollars (45) par borne-fontaine et nous offrent d'ajouter l'antigel pour cinq dollars (5) supplémentaire par borne-fontaine ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspection des bornes-fontaines, plus l'ajout de l'antigel par la compagnie Réseau-Tech. Tel que stipulé dans la soumission, la municipalité devra fournir les services d'un homme pendant lesdits travaux. La Directrice Générale/Sec.-Très. devra vérifier qui fournira l'antigel.

32. ACHAT : DEUXIÈME APPAREIL RESPIRATOIRE

2005-09-323 **Considérant** que le projet d'implantation d'une borne-fontaine est reporté ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un deuxième appareil respiratoire au coût de trois mille six cent cinquante dollars (3 650) taxes en sus.

33. NOMINATION RESPONSABLE :

- **CONSTAT D'INFRACTION**

2005-09-324 **Considérant** que l'application du règlements 39-2005 (nuisances) exige qu'un constat d'infraction soit émis pour imposer l'amende ;

Considérant que ledit règlement permet au conseil municipal de mandater toute personne de leur choix pour émettre le constat d'infraction;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur André Champagne résolu à l'unanimité de mandater Monsieur Simon Bilodeau, Directeur des Incendies, pour l'émission des constats d'infraction en vertu du règlement cité en préambule.

- **PRÉVENTION ALCOOL (SANS GÉNIE JE RISQUE MON PERMIS ET MA VIE !)**

2005-09-325 **Considérant** que les deux personnes nommées dans la résolution 2005-06-174 ont refusé d'occuper le poste de responsable du programme « *Sans génie, je risque mon permis et ma vie* » ;

Considérant que Madame Annie Deblois serait intéressée ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de désigner Madame Annie Deblois comme personne responsable pour notre municipalité.

34. COLLOQUE ANNUEL : ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX/ZONE BEAUCE-CÔTE-SUD

2005-09-326 **Considérant** que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec tient, comme à chaque année, un colloque de zone pour le secteur Beauce-Côte-Sud, les 14 et 15 septembre prochain traitant de divers sujets d'actualités législatifs ;

Considérant que la secrétaire-trésorière est intéressée à participer à ce colloque ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice Générale/Sec.-Très. à se rendre à ce colloque et de défrayer les frais d'inscription et les dépenses afférentes.

35. FORMATION : DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

2005-09-327

Considérant que l'Association des Directeurs Municipaux offre le 5 octobre prochain à Ste-Foy, une formation ayant pour titre *Comptabilité de niveau avancé* ;

Considérant que la Directrice Générale/Sec.-Très. souhaite suivre ladite formation ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de défrayer les frais d'inscription pour la formation *Comptabilité de niveau avancé* que la Directrice Générale/Sec.-Très. souhaite suivre ainsi que les dépenses afférentes.

36. EMBAUCHE : JOURNALIER OPÉRATEUR

2005-09-328

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'autoriser les frais pour l'envoi postal d'une offre d'emploi pour l'embauche éventuelle d'une personne occupant le poste suivant : *Inspecteur en bâtiment, environnement, des cours d'eau, etc – journalier – opérateur de machinerie* ; Les mentions suivantes devront être inscrites sur ladite offre d'emploi :

- Permis de conduire classe 3 avec les mention FM ou en voie de l'obtenir ;
- Le salaire variera entre 15.50\$ et 17\$ de l'heure ;
- Date limite pour la réception des curriculum vitae, vendredi le 16 septembre 2005.

37. CONVENTION COLLECTIVE : ENTENTE HEURES D'HIVER

Les membres du conseil fixent une rencontre à mercredi le 21 septembre 2005 pour l'étude d'une entente traitant des heures de travail en période hivernale.

38. VACANCES : MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHAMPAGNE

2005-09-329

Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Jean-Claude Champagne, journalier-opérateur, à prendre sa quatrième semaine de vacances dans la semaine du 11 septembre 2005.

39. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES A LA MRC

Madame Hélène Poirier, mairesse, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

40. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE

Madame Hélène Poirier, mairesse et déléguée à la Régie Intermunicipale, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

41. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2005. Elle fait lecture de certaines lettres suite aux demandes des élus.

42. AUTRES ITEMS

- **VÉRIFICATION ÉLECTRONIQUE (CHAÎNE DU CONVOYEUR) : CAMION #1**

2005-09-330 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de faire vérifier au Garage Redmond le convoyeur du camion # 1 et de le faire réparer s'il y a lieu.

- **ACHAT POMPE SUBMERSIBLE : HÔTEL DE VILLE**

2005-09-331 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'acquérir au coût approximatif de cent trente-cinq dollars (135) chez A. Champagne Inc. une pompe submersible dans l'attente de résoudre définitivement l'infiltration d'eau dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville.

- **ADOPTION CIRCULAIRE : TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE PROJET DE DRAINAGE DES RUES MERCIER/POULIN**

2005-09-332 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu majoritairement, le conseiller au siège numéro 4, Monsieur André Champagne, a voté contre cette résolution et a requis que son vote négatif soit inscrit aux livres des délibérations, d'entériner et d'autoriser les frais pour la distribution de la circulaire *Toute la Vérité sur le projet de drainage des rues Mercier/Poulin*.

- **CONTRATS : TERRAIN COIN ROUTE 269 ET RUE DU COLLÈGE/SERVITUDE**

Les membres du conseil souhaitent connaître l'état d'avancement du dossier de la vente de la bande de vingt-cinq (25) pieds du Parc municipal ainsi que du contrat de servitude. Madame Hélène Poirier, mairesse, les informe que les contrats devraient se signer au cours de la semaine prochaine.

- **CREUSAGE DES FOSSÉS**

Ce point est remis à l'ajournement du 21 septembre 2005.

- **INGÉNIEUR : NOUVEAU FORMULAIRE – SERPENTIN**

Madame Hélène Poirier, mairesse, informe les membres du conseil que le nouveau formulaire de demande d'aide financière pour le projet du serpent in est sorti et que nous devons attendre la réponse du Ministère de l'Environnement avant de produire ladite demande.

43. PERIODE DE QUESTIONS

En l'absence de visiteurs, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

44. CLOTURE DE LA SESSION

2005-09-333

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente session à mercredi le 21 septembre 2005 à 19h30. Il est 22h45.

HÉLÈNE POIRIER, MAIRESSE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.